



Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 5 avril 2022  
(OR. en)

7999/22

**LIMITE**

**CORLX 327  
CFSP/PESC 453  
COEST 271  
FIN 406**

## **PROPOSITION**

---

Origine: Pour le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Monsieur Stefano SANNINO, secrétaire général

Date de réception: 5 avril 2022

Destinataire: Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne

---

Objet: Proposition présentée au Conseil par le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité en vue d'une décision du Conseil modifiant la décision 2014/145/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine

---

Les délégations trouveront ci-joint le document HR(2022) 92.

p.j.: HR(2022) 92

**HR(2022) 92**  
*Limited*

SERVICE EUROPÉEN POUR L'ACTION EXTÉRIEURE



**Proposition présentée au Conseil par le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité**

**du 05/04/2022**

**en vue d'une décision du Conseil modifiant la décision 2014/145/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine**

**HR(2022) 92**  
*Limited*

**HR(2022) 92**  
*Limited*

**DECISION (PESC) 2022/... DU CONSEIL**

du [jj/mm/2022]

**modifiant la décision 2014/145/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 17 mars 2014, le Conseil a adopté la décision 2014/145/PESC <sup>(1)</sup>.
- (2) L'Union continue d'apporter un soutien sans réserve à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine.
- (3) Le 24 février 2022, le président de la Fédération de Russie a annoncé une opération militaire en Ukraine et les forces armées russes ont commencé à attaquer l'Ukraine. Cette attaque est une violation flagrante de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance de l'Ukraine.
- (4) Compte tenu de la gravité de la situation, le Conseil estime qu'il y a lieu d'ajouter à la liste des personnes, entités et organismes faisant l'objet de mesures restrictives qui figure à l'annexe de la décision 2014/145/PESC un membre de la famille d'un homme d'affaires influent ayant apporté un soutien matériel ou financier actif à des décideurs russes, cette personne ayant obtenu de celui-ci des avantages indus.
- (5) Il y a donc lieu de modifier la décision 2014/145/PESC en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> Décision 2014/145/PESC du Conseil du 17 mars 2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine (JO L 78 du 17.3.2014, p. 16).

**HR(2022) 92**  
***Limited***

*Article premier*

La personne dont le nom figure à l'annexe de la présente décision est ajoutée à l'annexe de la décision 2014/145/PESC.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Conseil*

*Le président / La présidente*

**HR(2022) 92**  
***Limited***

**ANNEXE**

La personne ci-après est ajoutée à la liste des personnes, entités et organismes figurant à l'annexe de la décision 2014/145/PESC:

***Personnes***

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1112.	Gulbakhor ISMAILOVA (alias Ismailova Gulbakhor) Гульбахор Исмаилова	Date de naissance: 22.12.1959  Lieu de naissance: Ouzbékistan  Adresse: Apartment 81-83, 79 Ustabayeva Street 1000187 Tashkent (UZ)  Personne associée: Alisher Usmanov, frère  Numéro de passeport: passeport russe n° 71 3059195  Sexe: féminin	Gulbakhor Ismailova est une sœur d'Alisher Usmanov, un oligarque pro-Kremlin inscrit sur la liste au titre de la décision 2014/145/PESC du Conseil. Des enquêtes menées par l'Office fédéral allemand de la police judiciaire (Bundeskriminalamt) ont révélé qu'Alisher Usmanov avait transféré indirectement des actifs à sa sœur Gulbakhor Ismailova. En particulier, le propriétaire du yacht "Dilbar" est Navis Marine Ltd. (Îles Caïmans), dont l'actionnaire est Almenor Holdings Ltd. (Chypre). Toutes les actions de ce holding sont détenues par Pomerol Capital SA (Suisse) en fiducie au profit de "The Sisters Trust". Depuis 2017, Usmanov n'est plus actionnaire de cette société de fiducie; sa sœur, Mme Gulbakhor Ismailova, est dès lors le seul propriétaire bénéficiaire du yacht "Dilbar".  Elle est également liée à des biens immobiliers de luxe en Italie et en Lettonie, pour lesquels un lien peut être établi avec son frère Alisher Usmanov. Elle est donc une personne physique associée à Alisher Usmanov (son frère), lequel a apporté un soutien matériel ou financier actif à des décideurs russes responsables de l'annexion de la Crimée et de la déstabilisation de l'Ukraine et soutenu activement les politiques de déstabilisation de l'Ukraine menées par le gouvernement russe.	